

**Décret n°2014/005 du 10 janvier 2014  
portant nomination d'un Chef de Division et  
d'un Chef de Division Adjoint dans le corps  
spécialisé d'Officiers de Police Judiciaire  
du Tribunal Criminel Spécial.**

**Le Président de la République, décrète:**

**Article 1<sup>er</sup>** - Sont, pour compter de la date de signature du présent décret, nommés aux fonctions ci-après dans le corps spécialisé d'officiers de police judiciaire du Tribunal criminel spécial :

**Division des enquêtes**

**Chef de Division:** M. Enyegue Mbolong, (Me: 145 241-L), Commissaire Divisionnaire, poste créé.

**Chef de Division Adjoint :** M. Atangana Fiacre Kisito (Me: 552 144-T), Lieutenant-Colonel de gendarmerie, poste créé.

**Article 2.** - Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.** - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

**Yaoundé, le 10 janvier 2014  
Le Président de la République,  
(é) Paul BIYA**

